République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Janvier 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION :
22 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt six janvier
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Fabien CAFFIER - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL
Etaient absents : Fabien CAFFIER (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Olivier AIGLON)
Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2024-014
Objet de la délibération : Rénovation énergétique de la mairie : demande de subvention au titre du Fonds vert 2024

Madame la Maire rappelle que la Mairie est un bâtiment ancien situé au cœur du village d'YZERON. Elle est composée d'un rdc occupé par l'accueil, l'agence postale, la salle du Conseil Municipal et une salle d'activités (Salle Bryon). Le R+1 est essentiellement constitué de bureaux et de salles de réunion. Le R+2 est actuellement à l'état de grenier et nécessite une reprise complète. L'ensemble du bâtiment repose sur des caves voutées.

Depuis 2021, la totalité du bâtiment est désormais reliée au réseau de chaleur du centre (chaufferie bois communale).

La commune d'Yzeron est investie dans le domaine de la transition énergétique. C'est pourquoi elle a souhaité faire réaliser un audit énergétique du bâtiment.
Après consultation, c'est le bureau d'études ERMEL ENERGIE qui a été retenu. L'étude menée a mis en évidence une opération de rénovation énergétique qui répondrait à 3 objectifs :

- Isoler le bâtiment pour améliorer ses performances énergétiques et baisser ses émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer le confort d'usage
- Réhabiliter le grenier en un espace utilisable (bureau, espace de co-working, ...)

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 110 521.75 € HT, soit 132 626.10 € TTC.

Madame la Maire expose que le projet de rénovation énergétique de la mairie est inscrit dans le CRTE signé avec l'Etat et mis à jour, et vise à développer l'attractivité du territoire, le maintien des services publics en milieu rural. Il s'inscrit complètement dans les enjeux actuels de sobriété énergétique, et à ce titre, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds vert 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de rénovation énergétique de la Mairie,
SOLLICITE une subvention au titre du Fonds vert 2024, pour cette opération,
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 01/02/2024
Publication ou notification du : 01/02/2024
Publication site internet le : 01/02/2024
Affichage de la liste des délibérations le : 29/01/2024